

Déclaration de Tirana

pour une coopération multilatérale

Les Ombudsmans et Médiateurs membres de l'Association des Ombudsmans de la Méditerranée présents à la 8^e Assemblée générale ordinaire tenue à Tirana le 27 juin 2014 :

Réitérant leur volonté d'établir des relations de coopération et de partenariat dans un domaine aussi sensible que celui de la médiation institutionnelle, affirmée lors de la création de leur réseau et inscrite dans les statuts de leur association.

Prenant acte du niveau satisfaisant de cette coopération depuis lors, grâce à leur adhésion unanime aux principes définis et aux objectifs tracés pour leur action commune grâce à l'échange d'expériences et d'expertises contribuant à l'identification et à la généralisation des meilleurs moyens et usages.

Constatant, par ailleurs, l'existence d'accords bilatéraux entre certains de ses membres pour des interventions réciproques, afin de faciliter, dans la mesure du possible, la satisfaction des requêtes de leurs citoyens contre des administrations nationales.

Appréciant l'utilité d'une telle action au profit des usagers de l'administration publique des pays du bassin méditerranéen et les bons résultats obtenus à cet égard.

En conséquence :

- Expriment leur souhait d'étendre le bénéfice de cette assistance mutuelle à l'ensemble des membres de l'Association, afin de faire profiter tout usager ressortissant de l'un des pays membres, de l'accompagnement nécessaire auprès des services administratifs nationaux, afin de l'aider à obtenir un règlement acceptable de son contentieux administratif.

- Confirment que le présent engagement découle des mêmes valeurs de solidarité et d'entraide qui ont présidé à la création de l'Association des Ombudsmans de la Méditerranée, et que ses membres œuvreront en conséquence dans ce sens, conformément aux principes de l'Etat de droit et dans le respect des dispositions légales et réglementaires nationales en vigueur.